



AUTONOMIE OU DEPENDANCE :

PENSER LA SECURITE SOCIALE DU 21^E SIECLE

APRES BEAUCOUP D'AGITATION, IL EST URGENT
D'ATTENDRE !

On ne peut qu'être indigné de la décision du président de la République et du gouvernement d'attendre pour légiférer sur l'aide à l'autonomie des personnes âgées.

Début 2011, Nicolas Sarkozy, François Fillon, Roselyne Bachelot ont à grand renfort de discours promis une loi sur la prise en charge de l'aide à l'autonomie, soulignant l'enjeu de société que représentait cette question ; soulignant que le reste à charge des familles était inacceptable. Chacun renchérissant sur « les cohortes de personnes

dépendantes pompant toutes les ressources de la protection sociale.

Cette décision nie tout le travail effectué par les différents groupes de travail, les comités, les débats publics. Il faut dire que les débats ont fait état d'une forte résistance aux projets gouvernementaux sur l'assurance privée obligatoire et sur le recours ou gage sur succession, en particulier, insistant sur la nécessité de faire jouer la solidarité nationale.

Les rapports et débats ont souligné l'importance de « l'enjeu d'Humanité » que posait cette question de l'aide à l'autonomie quel que soit l'âge, avant d'être une question financière. D'ailleurs, les projections, à moyen terme, de l'allongement de la durée de vie en bonne santé ou non, ne montrent pas de très grande différence avec les travaux antérieurs. Le coût financier reste très supportable au regard des dépenses socialisées et de l'enjeu qu'il recouvre, loin de la dramatisation du début de l'année.

La prévention tout au long de la vie, la coordination des acteurs du médical, du médico-social et du social, la diversification des modes d'hébergement, la professionnalisation des personnels de l'aide à

domicile, l'augmentation des personnels tout mode d'aide confondus et le soutien des aidants (qui sont des aidantes pour la plus grande part) pour leur permettre de jouer leur rôle.

L'ensemble des travaux conforte la proposition d'un financement ancré sur la solidarité nationale, sur les valeurs fondatrices de la Sécurité sociale. Toutefois, l'intérêt de ces propositions constructives est contredit par des propositions de financement partiales et indigentes. Elles ont surtout la caractéristique de manquer d'ambition : non seulement elles ne répondent pas aux besoins mais elles ne diminuent pas le reste à charge des familles.

IL FAUT UNE LOI QUI REPONDE AUX BESOINS

La société a évolué avec l'augmentation du chômage et de la précarité, le développement du travail des femmes, la mobilité professionnelle, la transformation des modes de vie familiale, l'évolution démographique... Pour la CGT, il s'agit de « penser » la Sécu du 21^{ème} siècle. L'opportunité est offerte de relever le défi de la solidarité par une répartition des richesses plus équitable pour être à la hauteur de nos aînés quand

ils ont créé notre système de protection sociale.

- Les dépenses d'aide à l'autonomie peuvent être de véritables outils d'amélioration de la qualité des soins, de l'accompagnement et en même temps que de la maîtrise de la dépense publique globale.
- Penser autrement les rapports entre médical, médico-social et social améliorerait la réponse aux besoins et la qualité des soins : la création

d'un service public, adossé à l'associatif, permettrait une offre globale et une coordination des acteurs de réseaux.

- Le « libre choix » des personnes suppose un aménagement des domiciles ainsi qu'une diversification de l'offre d'hébergement qui ne soient pas limitée par les moyens financiers.
- Il faut appréhender la prise en charge de l'aide à l'autonomie de façon globale, dans le cadre de la Sécurité sociale, puisqu'elle relève de la santé, sinon obligatoirement de la maladie.
- La place des femmes est centrale sur cette

question : elles sont les plus nombreuses à avoir besoin d'aide pour l'autonomie, elles représentent l'essentiel des salariés de ces professions, enfin elles sont, principalement, celles qui aident. Un financement ambitieux aurait un effet positif sur leur place dans la société.

LA SECURITE SOCIALE DU 21^{ème} SIECLE

DES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT

- **LA CGT A DES PROPOSITIONS** pour le financement de la Sécurité sociale, débattues depuis plusieurs années : modifier l'assiette des cotisations pour prendre en compte la valeur ajoutée et le comportement des entreprises, taxer les revenus financiers, prendre en compte tous les éléments du salaire, revenir sur les exonérations... Elle en soumet d'autres au débat, en particulier pour financer ce nouveau droit « autonomie » :
 - La CGT a combattu l'instauration de la CSG, mais aujourd'hui elle existe. Pour l'essentiel elle est financée par les salariés et les retraités. Elle est triple : sur les revenus d'activité et de remplacement, sur les revenus du patrimoine et sur les placements. On pourrait la faire évoluer en augmentant celle des revenus du patrimoine et des placements.
 - Une cotisation minime employeur/salarié : à droit nouveau, cotisation nouvelle. Les inégalités devant l'espérance de vie, mais également devant la perte d'autonomie au grand âge justifient qu'elle relève de la Sécurité sociale, et donc du financement par le travail, au moins partiellement.
 - Pour l'hébergement en maison de retraite médicalisée, la CGT fait la proposition d'une taxe sur un impôt sur succession rénové.

POUR DONNER DE L'AVENIR À MA RETRAITE
JE ME SYNDIQUE À LA CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Branche professionnelle d'origine :

Tél. (Facultatif) : Mail :

Bulletin à retourner à l'UCR-CGT - 263 rue de Paris - Case 3-1 - 93515 Montreuil cedex
ou à remettre à un(e) militant(e) CGT de votre connaissance